

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

(DIGERE VERUM QUID VENT?)

Du 8 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Mercredi 27 AVRIL 1796, v. 52.)

Rapport sur la fête des Victoires qui doit être célébrée le 30 floréal. — Message du directoire sur les secours à accorder à la ville de Lyon, et sur les moyens de redonner la vie à son commerce et à ses manufactures. — Correspondance trouvée dans le porte-feuille de Charrette. — Lettre du ci-devant Monsieur au prince Condé, sur la mort de Stofflet. — Arrivée à Paris d'un membre du sénat de Hambourg.

A V I S.

Le prix de l'abonnement est de 750 livres en assignats, ou de 9 livres en numéraire par trimestre. Les abonnemens des pays étrangers, coaquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port, au citoyen Legoux commis au bureau de ce journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o. 42.

NOUVELLES DIVERSES.

V I E N N E, le 7 avril.

Une partie des pierres qui la reine de France avoit apportées de Vienne en France lors de son mariage, et qui furent sauvées lors de l'arrestation en Italie de l'ambassadeur Sémonville qui les portoit en Turquie, viennent d'être envoyées à Milan, et elles ont été remises à la princesse royale de France, comme sa propriété. On évalue leur valeur à 800 mille florins.

De R I S S E, près Offenbourg, le 7 avril.

L'armée de Condé est définitivement établie dans ses nouveaux cantonnemens, et occupe la plus grande partie des villages qui sont entre Offenbourg et Fribourg. L'infanterie des cadres, le régiment d'Hohenlohe et la légion de Mirabeau ont le service sur les bords du Rhin, de même que le premier bataillon de l'infanterie noble, le second étant cantonné dans les villages, au pied des montagnes, ainsi que les cadres de cavalerie, de chasseurs, de dragons, les hussards de Barchi et de Carneville.

La cavalerie noble est toujours cantonnée dans la Souabe, de même que le corps des chevaliers de la Couronne. M. le duc de Richelieu, qui jusqu'à présent avoit eu le commandement de ce corps, vient d'envoyer sa démission. Le prince de Condé l'a remplacé aussi-tôt par M. le comte d'Harcourt, qui vient de partir pour aller remplir ce grade. Les chevaliers de la Couronne sont aujourd'hui mieux composés qu'ils ne l'ont jamais été; car, non-seulement la plus grande partie sont gentilhommes, mais il y a un choix dans la composition même, qui fera toujours distinguer ce corps des autres. Une grande partie des

officiers des corps anglais qui ont été réformés, y sont entrés comme simples chevaliers. Notre quartier-général est ici (à Rigels.) M. le prince de Condé occupe le palais du prince de Schwarzenberg.

Il a été célébré aujourd'hui un service solennel pour le repos de l'âme du général Stofflet. Voici la lettre que le prince de Condé a reçue de son parent à ce sujet; elle est datée de Vérone, le 17 mars:

« J'apprends dans l'instant, mon cher cousin, la triste et malheureusement trop certaine nouvelle de la mort du général Stofflet, victime de son courage et de son amour pour son Dieu, son pays et son roi. Le regret que j'en éprouve est encore augmenté par l'impossibilité où je suis de rendre moi-même les honneurs qui lui sont dus par tout soldat véritablement français. Suppléer-moi donc, mon cher cousin; faites célébrer pour ce brave homme un service solennel, où vous assisterez à la tête des vaillans gentilhommes, dont je vous ai confié le commandement.

« Une commune expression de douleur et d'estime retentira des bords du Rhin à ceux de la Loire, où les braves royalistes de l'intérieur déplorent dans ce moment la perte d'un de leurs chefs; et elle apprendra à l'univers que par-tout les bons français n'ont qu'un cœur et qu'une âme.

« Adieu, mon cher cousin; vous connaissez mes sentimens pour vous.

Signé LOUIS. »

SÈNE INFÉRIEURE. Yvelot.

Depuis quelques jours la campagne du ci-devant pays de Caux est en proie aux flammes des incendiaires; dans le moment où je vous écris, le feu dévore trois fermes, fourage, bestiaux, brebis, vaches, chevaux, etc. tout est perdu. Ces accidens, qui se renouvellent souvent, tombent principalement sur les gros fermiers.

Isigny, 20 germinal. Le convoi parti du Havre le 16 au soir a été poursuivi par une flottille anglaise. Le 17 au matin elle s'approcha assez près pour canonner les bâtimens; alors le commandant donna ordre de faire côte et de mettre le feu aux navires s'ils couroient risque d'être pris. La mer étoit haute, et on donna à toute voile sur la

plus mauvaise côte possible, puisque ses bords sont hérissés de rochers. Les anglais s'approchèrent assez pour que leurs boulets portaissent dans Port-Bassin; plusieurs bâtimens en reçurent, mais personne n'a été blessé.

Les bâtimens sont tous brisés et sans ressource; le *Sollet*, capitaine *Courbet*, n'a pas résisté long-tems. Il a été mis en pièces; de sorte qu'à la marée montante ses débris ont été dispersés. D'autres qu'on espéroit sauver, ont eu le même sort. Rien ne peut présenter un spectacle plus affligant.

PARIS, le 7 floréal.

Le 5 de ce mois, une jeune femme s'est jettée du haut du Pont-Royal dans la rivière. Cinq hommes sur-le-champ se sont mis à la nage pour la sauver; mais elle avoit saisi avec tant de force l'anneau d'une maison de bain, qu'ils ne purent l'en détacher; on leur cria de lui couper les doigts; ils n'entendirent point cet avis qui peut être peut-être sauve; le cours de la rivière la fit bientôt passer sous le bateau de bain, et une heure après, on retira son cadavre avec beaucoup de peine. Un portrait et des lettres trouvés sur elle, ont indiqué qu'elle étoit morte victime d'un amour malheureux. Voilà ce que nous pouvons dire de certain sur ce triste événement. Un journaliste qui se fait toujours lire avec plaisir, lors même qu'on n'approuve pas ses opinions, a imprimé que l'on avoit aussi trouvé dans ses poches le dernier volume du roman de *Faustas*, et que quelques notes écrites de la main de la jeune femme sur la marge du livre, montraient que l'exemple de la comtesse de *Lignolles* avoit décidé son désespoir. Cette comtesse de *Lignolles*, suivant le roman, s'est en effet précipitée dans la Seine, à la même place que celle que l'on suppose avoir été sa malheureuse imitatrice. Nous trouvons un peu forcées les conséquences que l'on a tirées de ce rapprochement. Attribuer ce suicide au roman de *Louvet*, n'est-ce pas vouloir augmenter à plaisir les droits qu'il s'est acquis au mépris et à la haine des gens de bien? *Sapho* n'avoit point lu *Faustas*, lorsqu'elle se précipita du rocher de *Leucate*; et l'on doit supposer que le romancier qui peint les effets de la passion, pour la faire redouter par l'image de ses suites, s'est proposé plutôt d'instruire par les leçons de l'expérience, que de séduire par les conseils de la perfidie.

On assure que *Molé*, dans je ne sais quelle comédie, au lieu de dire échec au roi, dit toujours échec au tyran, tant il a de nom de roi en aversion. Voilà ce qui s'appelle le *maximum* du républicanisme. Ce *Molé* cependant fut un des catans gâtés de l'ancien régime. En jouant les petits maîtres et les grands seigneurs, il avoit contracté un peu de leurs goûts dispendieux. Il s'étoit complètement obéré. Une représentation donnée à son profit, lui valut des sommes immenses. Les aristocrates d'alors comblèrent son déficit. Mais les tems sont changés, et *Molé* ne s'est pas piqué de demeurer immobile dans la rotation presque universelle. Il s'est signalé par des exagérations patriotiques. Son échec au tyran rappelle l'anecdote d'une femme de qualité de Prusse, qui étoit brouillée avec le marquis d'*Argens*, ne vouloit pas permettre qu'on la servit en vaisselle d'*argent*, parce que celle vaisselle lui fait souvenir d'un nom odieux.

Madame de Sévigné avoit coutume de dire, en plai

sant, à ses amis: Je ne vous quitterai pas que vous ne soyez pendus. Ce mot se trouve dix fois dans ses lettres. Il y a dans Paris deux journalistes qui ont pris tellement en affection Charles de Lacroix, qu'ils ne veulent pas le quitter non plus avant qu'il soit pendu ou mort, c'est-à-dire renvoyé du ministère, ce qui est à-peu-près la même chose, si les ministres d'aujourd'hui le même tempérament que ceux d'autrefois, qui ne survivoient guère à leurs disgrâces. Ceux qui seront curieux de savoir des nouvelles de Charles Lacroix, n'ont qu'à lire l'*Eclair* et *Perlet*, qui donnent tous les jours le bulletin de sa santé politique. L'*Eclair* lui trouve aujourd'hui le pouls foible et intermittent. Il prétend qu'il se dispose à changer d'air, et veut bien lui promettre une ambassade pour adoucir l'amertume de son expulsion.

Quelques journaux ont publié la correspondance trouvée dans le porte-feuille de Charette. Sans en garantir l'authenticité, nous ferons connoître les lettres qui nous paroissent les plus curieuses.

Lettre du comte de d'Avary, à Charette, Veronne, le 23 août 1795.

Le roi m'ayant appris, mon général, qu'il venoit de mettre le comble aux bontés dont il m'honore, en m'assurant une part à votre estime; je me croirois coupable envers mon maître et vous, si je garantis plus long-tems le silence. L'homme que le roi honore du titre de son ami, sollicite donc les bontés de celui qu'il a si justement nommé le second fondateur de la monarchie. Je n'ai pas la présomption, mon général, de rien vous offrir en retour de ce que je demande avec tant d'instance; il seroit trop hardi de témoigner un sentiment particulier à celui qui a l'admiration de tous. Permettez-moi donc seulement d'espérer que, me connoissant davantage, et me voyant bientôt combattre près de vous, vous ne rejetterez pas l'amitié de celui qui, en ce moment, n'ose vous offrir que des témoignages de dévouement et de respect.

Pour remplir les intentions du roi, je dois vous dire que sa situation est plus critique que jamais. Depuis long-tems enflammé d'une ambition de gloire, dont il ne peut pardonner qu'à vous de lui avoir donné l'exemple, il se voit privé du moyen le plus noble, le plus sûr et le plus favorable à ses intérêts, d'aller vous rejoindre. L'Espagne, le descendant de Louis XIV et de Philippe V, a fait sa paix, et désormais des sollicitations pour transporter le roi à la Vendée, par la Méditerranée, sont vaines. Il ne nous reste donc que les anglais; c'est eux qui nous parleront en France, si, comme il y a tout à parier, nous ne pouvons obtenir des vaisseaux russes de se charger de cette noble entreprise. Le roi va donc incessamment quitter Veronne, pour s'arrêter dans quelque ville de Souabe, où il attendra le retour d'un courrier anglais, que lord Maccartney, renvoyé auprès du roi, va expédier à Londres. Tout semble se réunir pour conduire S. M. à l'armée de Condé; mais outre que l'empereur ne paroît pas disposé à reconnoître encore l'autorité légitime, le roi n'a d'autre but que sa brave armée catholique et royale. Travaillez donc sans relâche de votre côté, à lui appliquer le chemin; atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance apparente accordée

aux anglais. Si vous avez quelques avis à donner au roi, faites-moi passer votre lettre par le comte d'Antraigues, jusqu'à ce que je puisse vous donner une nouvelle direction.

Si vous apprenez, mon général, que le roi est à l'armée de Condé, que cela ne vous étonne pas; car, sans laisser soupçonner son projet à qui que ce soit, il compte quitter sa situation en Allemagne, pour aller passer quelques jours à son armée du Rhin; il est essentiel que l'Angleterre n'en soit pas prévenue; car, voyant le roi avec M. de Condé, non seulement elle ne se presseroit pas de répondre à sa demande, mais elle pourroit même le laisser sur le Rhin, dans la dépendance de l'empereur.

Dès que la réponse de Londres sera venue, vous en aurez avis; mais quelle distance! quelle lenteur! Puissé-je enfin voir le moment où, après avoir soustrait mon maître aux assassins de sa famille, je le remettrai entre les mains du glorieux défenseur de ses droits!

J'écris cette lettre par duplicata, afin d'être sûr que vous la recevrez.

Je crois nécessaire qu'elle reste secrète entre nous; je ne l'ai communiquée qu'à S. M.

Signé le comte de D'AVARAY.

L'Escout est enfin ouvert aux nations neutres. Un navire suédois de 200 tonneaux, chargé à Hambourg, retenu depuis douze jours à Flessingue, est arrivé le 29 germinal à Anvers, au son de toutes les cloches et au bruit des canons des forts. Il étoit convoyé par trois bâtimens armés en guerre, commandés par le contre-amiral Vanstabel. Tous les bateaux du port et les chaloupes des douanes, décorés du pavillon tricolore, formoient le cortège. Les membres des autorités constituées étoient sur ces bateaux avec une musique nombreuse, et sont allés à bord complimenter le contre-amiral.

Les habitans d'Anvers se livroient à une joie que ne partagent pas ceux de Flessingue.

Le commandant du vaisseau hollandais de 64, en station devant Flessingue, et des autres bâtimens qu'il avoit réunis, a menacé de tirer tant sur le bâtiment suédois que sur ceux français qui le convoient; mais il a suffi à Vanstabel de leur montrer sa petite escadre prête à défendre la libre navigation de l'Escout.

L'Ami des Loix assure qu'un distributeur de l'Eclairceur du Peuple a été arrêté dans les corridors même du conseil des cinq-cents, sous le couvert duquel il se disposoit à faire partir plusieurs paquets de ce journal du jacobinisme. Il sera curieux de savoir par lui quels sont les députés qui protègent ces sortes d'envois.

On a encore affiché, la nuit du 4 au 5 de ce mois, le fameux placard jacobin, *Soldat, arrête et lit*. La police ignore-t-elle les auteurs de cette invitation à la révolte? S'ils sont connus, il faut les saisir, et leur appliquer la loi: elle est formelle; un exemple fera plus que des menaces qui, depuis long-tems, ne sont regardées que comme des querelles de ménage.

On assure que le roi de Sardaigne a déjà quitté le Piémont, et s'est rendu à Venise.

Il est arrivé ces jours derniers à Paris, un membre du sénat de Hambourg, pour arranger les différends élevés entre cette ville et la France.

On assure qu'il y a en ce moment à Basle un nouvel agent de l'Angleterre, chargé de chercher à renouer les négociations avec la France.

L'Ami des Loix nous apprend que l'ex-conventionnel Laporte a donné sa démission de membre du conseil des cinq-cents, pour se faire fournisseur de la république. Il devoit être défendu à un député de s'intéresser pendant sa mission et un an après, à aucun marché avec le gouvernement, ni de recevoir, pendant le même tems, aucune place du directoire. Les motifs d'une pareille proposition n'ont pas besoin de développemens, ils sont aperçus par les esprits les moins attentifs.

Suivant une lettre de la Haye, la flotte hollandaise forte de 13 vaisseaux de ligne et de quelques frégates, a tourné les isles britanniques par le nord, et a pris la route du cap de Bonne-Espérance.

Notre nouveau ministre Faypout a présenté ses lettres de créances au doge de Gènes. Il s'est présenté à son audience en habit simple, et suivi d'officiers et de négocians français. Dans le discours qu'il a prononcé, il a déclaré que l'intention du directoire étoit de se montrer toujours le protecteur de la faiblesse contre la force et la puissance envahissante. Il a demandé sur-tout que le gouvernement génois refusât asyle et toute protection aux émigrés.

NOUVEAUTÉ.

Œuvres complètes de M. l'abbé de Condillac, en cours d'études, etc. proposées par souscription en format in-12. 21 vol. avec des caractères dits *cicéro*, et sur beau papier.

Ces œuvres qui sont tellement connues, qu'il suffit d'énoncer leur titre, pour donner l'idée d'un ouvrage utile et célèbre, paroîtront par livraison dans l'ordre suivant:

La première livraison, contenant les tomes 1, 2, 3, 4, en juillet prochain.

La seconde, les tomes 5, 6, 7, 8, en septembre.

La troisième, les tomes 9, 10, 11, 12, en novembre.

La quatrième, les t. 13, 14, 15, 16, en janvier 1797.

La cinquième, les tomes 17, 18, 19, 20 et 21, en mars 1797.

La souscription est ouverte dès à présent chez Jean-Pierre Ciegler, libraire, place de la Palud à Lausanne, et chez les principaux libraires de l'Europe, à raison de L. 1. de Suisse, soit L. 1. 10 s. de France espèces pour chaque volume.

Le paiement se fera à la réception de chaque livraison.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de CRASSOUS (de l'Hérault.)

Séance du 7 floréal.

Ciraud, député au conseil des cinq-cents, prévient ses collègues qu'il a accepté les fonctions d'agent du gouvernement pour les colonies; il donne sa démission de représentant du peuple. Sa lettre sera insérée au procès-verbal.

Un citoyen demande des explications sur la loi qui détermine le mode du paiement des loyers des maisons. Sa pétition est renvoyée à la commission des finances.

LAKANAL: Je viens, au nom de votre commission que vous avez chargé d'examiner le règlement de l'institut national des sciences et des arts, et au nom de l'institut, vous demander le rapport d'une disposition que le rapporteur du conseil des anciens jugea, avec raison, contraire à cet établissement. Un des articles de ce règlement, devenu loi, porte qu'il y aura quatre séances publiques par décade; cette publicité nuit aux travaux qui doivent être faits dans ces séances.

Elles sont consacrées à des expériences, à des opérations pratiques, à des découvertes utiles, ce sont des colloques familiers, des communications réciproques, très-utiles au progrès des sciences et très-ennuyeuses au public. Je vous propose donc le projet suivant:

L'institut national des sciences et des arts, ne tiendra que quatre séances publiques par année.

DARVY (de Paris): C'est moi qui proposai au conseil d'augmenter le nombre des séances publiques de l'institut national des sciences; j'en exposai les avantages de cette publicité; je persévère dans mon opinion; je ne m'oppose pas néanmoins à la nouvelle délibération qu'on propose au conseil.

Roux (de la Marne) trouve l'objet assez important pour mériter un examen; il demande l'impression et l'ajournement.

DOULCET: La question qui vous occupe, quoiqu'importante, ne me parait pas assez difficile pour nécessiter un ajournement. On vous propose de réduire le nombre des séances publiques de l'institut national, à quatre par année, ainsi que le portait le règlement qui fut présenté à la sanction du corps législatif; vous avez donc à examiner s'il est utile au peuple et au progrès des sciences qu'il y en ait un plus grand nombre.

Quant à moi, je pense que la fréquente publicité n'est nullement utile au but de cet établissement. Dans les séances publiques, on prononce des discours, on fait des éloges pompeux, des oraisons funèbres, on s'occupe d'objets qui paroissent plus stériles; mais en effet plus féconds. Des hommes d'un talent rare, mais qui n'ont pas l'art de la parole, y font part de leurs découvertes, plus utiles que des discours.

Le conseil adopte la proposition de Lakanal.

Guillemardet, au nom d'une commission spéciale,

DE L'IMPRIMERIE DE LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

(4)

propose de passer à l'ordre du jour sur la pétition de Pocholle, ex-membre de la convention. Il n'y a pas lieu, dit le rapporteur, à examiner les droits d'un citoyen à l'entrée au corps législatif, quand il n'y a pas de place vacante. Or, il n'y en avoit qu'une sur la liste supplémentaire lors de la nomination de Garnier et de Rocholle par l'assemblée électorale de... Elle a été remplie par le premier, comme le plus ancien d'âge. Vous ne pouvez que passer à l'ordre du jour.

Plusieurs membres demandent à aller aux voix.

Le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre du pétitionnaire, et qu'il est de son devoir d'en prévenir le conseil.

Quelques membres demandent l'ordre du jour; quelques autres l'ajournement.

La majorité décide que la lettre sera lue. Elle développe les moyens contenus dans sa pétition. Le conseil, sans y avoir égard, adopte la question préalable.

Guyomard par motion d'ordre, renouvelle la motion d'établir un bulletin de correspondance pour raviver l'esprit public; il le présente corrompu par les compagnies de Jésus, du Soleil, des voleurs, des prêtres, des chouans, des égoïstes, des agioteurs, etc.

Doulet demande la parole contre cet établissement. Le président annonce que Daubermesnil est inscrit pour parler sur l'esprit public.

Daubermesnil à la parole, il prononce un discours où nous n'avons entendu qu'un éloge vrai du courage des défenseurs de la patrie, et une invitation de célébrer leurs victoires.

Savary fait un rapport à la suite duquel il propose de célébrer la fête des Victoires le 30 floréal prochain, il présente un projet qui en détermine la cérémonie; il est ajourné à 24 heures.

Un secrétaire fait lecture d'un message du directoire qui provoque des secours pour la ville de Lyon, et les moyens de redonner la vie à son commerce et à ses manufactures; il est renvoyé à une commission qui en fera un prompt rapport.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence de LECOULTEUX - CANTELEUX.

Séance du 6 floréal.

Le conseil approuve une résolution qui déclare que l'armée d'Italie a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Cette résolution ainsi que le message du directoire, seront envoyés à toutes les administrations de départemens et aux armées.

Il renvoie à une commission spéciale une autre résolution portant qu'il y aura deux timbres différens pour les mandats territoriaux.

Sur le rapport de Ligeret, le conseil approuve la nouvelle rédaction de l'instruction sur le mode d'alléation des biens nationaux.

Séance levée.